



## La Communauté Urbaine de Dunkerque : un regard sur le projet

**D**unkerque est une agglomération industrielle organisée, depuis les années 60, autour de deux grands pôles : d'une part, le pôle sidérurgique/métallurgique et d'autre part, le pôle portuaire (3<sup>e</sup> port en France pour son trafic et 1<sup>er</sup> port minéralier tout particulièrement adapté à l'activité industrielle).

Durant les années 80, l'agglomération dunkerquoise subit un choc économique majeur, entraînant une hausse brutale du chômage, la fragilisation complète du tissu économique, et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine.

Le territoire devait décider de son nouvel avenir : le choix fut fait de maintenir un développement à vocation industrielle à condition de doter l'agglomération des moyens de maîtriser progressivement l'environnement industriel et de donner une nouvelle image d'une agglomération industrielle. L'objet était donc double, tout en paraissant antithétique : favoriser l'implantation de nouvelles entreprises tout en limitant les impacts environnementaux.

Ce choix démontre des résultats particulièrement intéressants par la mobilisation des différents acteurs autour de l'environ-

nement industriel. L'information et la concertation sont des moteurs clés d'un développement industriel responsable. Le territoire est d'ailleurs lauréat de nombreuses reconnaissances dans le domaine du développement durable (Prix européen des villes durables en 1996, le Prix Territoria, Défi de la Terre en 2006, etc.).

Le territoire est exemplaire et innovant dans sa stratégie d'accueil des entreprises : ainsi, la réalisation du Schéma d'environnement industriel (SEI) dès 1993, ayant pour vocation de rationaliser les implantations industrielles, a déjà accompagné de nombreux projets industriels pour en améliorer l'acceptabilité environnementale.

**Ce cahier d'acteur se veut une contribution sur les apports attendus d'un projet de terminal méthanier sur le territoire. Il précise également l'accompagnement que la CUD, forte d'une véritable expertise dans l'accueil des grandes industries, compte apporter pour améliorer le projet au regard de l'impact local, en termes économiques et sociaux mais également environnementaux.**

## Conforter la stratégie communautaire de développement

L'accompagnement d'un projet de terminal méthanier par la Communauté urbaine de Dunkerque permettrait d'intégrer ce projet d'aménagement et de développement stratégique du Port dans une réelle stratégie de développement du territoire, et de positionner le Dunkerquois comme une plate-forme internationale de l'innovation et de l'énergétique.

### Conforter une position de plate-forme énergétique européenne

Le projet de terminal méthanier contribue à l'affirmation de la vocation territoriale de pôle énergétique. Sa capacité à

fournir et à distribuer, ainsi que la diversité des moyens de production (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, chaleur et gaz industriels, énergie éolienne...) placent le littoral parmi les pôles énergétiques les plus importants d'Europe.

La mise en œuvre de techniques innovantes de production, telles que la génération en cycle combiné (centrale Dk6), les piles à combustibles, la récupération de chaleur et de gaz industriels, les éoliennes de fortes puissances, la valorisation énergétique des déchets, etc. légitiment résolument le territoire sur la voie de la constitution d'un pôle d'excellence en énergétique.

Dans sa perspective de développement et dans la logique des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, l'agglomération dunkerquoise s'investit ainsi dans la mise en œuvre d'une stratégie économique permettant d'accroître les performances et l'attractivité du territoire, notamment en renforçant les facteurs d'innovation autour de ses spécificités, et en particulier, son pôle énergétique. La Communauté Urbaine et ses partenaires étudient, en phase avec la volonté du Conseil de Développement Durable, la faisabilité de création d'une plate-forme de l'innovation qui permettrait de rendre plus efficaces les interactions entre le monde industriel et celui de la recherche et formation. Cette plate-forme, qui pourrait être spécialisée en Énergie, consoliderait le développement de la recherche et l'innovation, favoriserait la compétitivité des entreprises locales, et notamment des PME/PMI, dans un objectif d'amélioration des performances environnementales industrielles. Le terminal méthanier offrirait en outre de nombreuses perspectives industrielles ou de recherche grâce à son gisement de froid, l'un des plus importants de France. En accompagnement à ce projet de terminal, la Communauté urbaine pourrait, via le Schéma d'environnement industriel, favoriser l'attractivité économique durable sur le territoire en développant les opportunités de développement de l'écologie industrielle (utilisation du froid pour alimenter des entrepôts frigorifiques, pour procédés cryogéniques, etc.) ou de s'inscrire dans une démarche de remédiation des pollutions (étudier la captation du CO<sub>2</sub> par le froid, etc.).

En parallèle, le Président a sollicité l'avis du Conseil de développement durable sur le projet de terminal méthanier. Ce dernier (dans son avis disponible sur demande à la CUD) souligne que le projet doit s'accompagner d'avantages directs pour les usagers locaux (particuliers et entreprises), notamment en termes de coût de l'énergie et de sécurité d'approvisionnement. Il s'agit ainsi de s'interroger sur l'utilisation de gaz H (gaz à haut rendement énergétique) sur le réseau de gaz dunkerquois au lieu du gaz B, actuellement utilisé.

Ce sont autant de thématiques que la CUD mettra au cœur des discussions pour l'intégration du projet de terminal au sein de son projet de territoire.

### Adéquation projet et territoire

Le projet de terminal s'intègre à la stratégie de développement et d'aménagement qu'ambitionne le territoire dunkerquois.

En effet, la CUD s'est engagée dans le "facteur 4", dans une logique d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas incompatible avec l'accueil favorable d'un terminal méthanier. Territoire portuaire, c'est par nature un lieu qui se doit d'accueillir et de distribuer des biens. Il s'agit ici de solidarité entre notre territoire et les autres territoires.

Pour autant, il est nécessaire de diversifier les sources d'énergie, et dans la même logique de territoire solidaire, il convient de mener à bout l'étude de l'éolien en mer, compte tenu de notre position (hauteur des fonds marins en face de nos côtes) et de nos conditions climatiques (vent).

Le projet de terminal s'intègre aussi parfaitement à la stratégie de développement et d'aménagement du Port : un terminal méthanier est une installation portuaire qui permet d'accueillir et de décharger des navires spécialisés dans le

transport de Gaz naturel liquéfié (GNL). Le gaz liquide (à - 163° Celsius) est stocké dans des réservoirs. Le gaz est alors réchauffé afin d'assurer sa regazéification afin de l'injecter dans le réseau de transport et de distribution (canalisations souterraines).

Le projet sur le territoire concerne un terminal d'une capacité d'accueil de 6 à 10 Gm<sup>3</sup> dans une phase initiale (capacité qui pourrait être étendue jusqu'à 16 Gm<sup>3</sup>, soit plus de 10 % de la consommation française).

La vocation du Port autonome est d'accueillir des activités industrielles qui nécessitent un accès à la mer. Les lieux d'implantation proposés (Clipon et Huttes), disposant d'un accès direct à l'eau, sont des surfaces destinées à accueillir des activités de ce type. C'est pourquoi le terminal méthanier trouve toute sa justification sur le Port autonome de Dunkerque. Par ailleurs, le site de Dunkerque a été sélectionné par rapport à de nombreux sites en France par EDF pour les différents atouts qu'il offre (capacités d'accueil, sécurité : distance des habitations, etc.).

Pour le port de Dunkerque, cette démarche est intégrée au schéma d'aménagement portuaire attendu pour 2008 : il vise à rationaliser les fonctions portuaires par zones géographiquement identifiées, à des fins de compétitivité et de respect de l'environnement, et répond à l'ambition d'amélioration des dessertes internes découlant du Contrat de Projets Etat-Région qui a notamment pour but de favoriser le transport intermodal :

- Aménagement du barreau de Saint-Georges
- Amélioration de la desserte ferroviaire vers Calais, en lien avec le tunnel sous la Manche.

### Développement économique et portuaire

Instrument historique du développement du territoire, le développement du port s'est toujours envisagé au niveau local en relation étroite avec le développement industriel, les deux fonctions s'étant mutuellement alimentées.

En effet, en particulier depuis les années cinquante, le port et l'industrie ont fortement marqué l'identité et la spécificité du territoire qui se trouvait de fait placé aux premiers rangs des sites industriels et portuaires. L'industrie est ainsi le principal atout économique du dunkerquois.

Aujourd'hui, dans un contexte de concurrence internationale et de diversification des besoins, le territoire se trouve contraint de réfléchir à ses secteurs-clés d'activités, entre spécialisation et diversification.

En ce sens, le projet de terminal méthanier se présente comme un chantier majeur pour le devenir du territoire, semblant pouvoir offrir un accroissement de l'activité et de la plus-value en découlant, tout en ouvrant des pistes d'affirmation d'une identité territoriale une nouvelle fois renouvelée, sans toutefois remettre en cause sa vocation industrialo-portuaire initiale.

Ce projet contribue effectivement à la logique de modernisation des activités du Port de Dunkerque (comme vecteur de la poursuite de la compétitivité), à sa croissance en termes de trafic (de près de 8 % dans un premier temps), et par conséquent à l'attractivité du territoire. Ce dossier renforce en effet cette attractivité pour d'autres industries à travers la diversi-

fication de la production énergétique, mais également à travers des opportunités de synergies entre industries (écologie industrielle), de recherche et développement liés à l'utilisation des frigories du terminal.

Par ailleurs, le projet du terminal trouve sa justification dans l'éloignement des sources d'approvisionnement du gaz (Qatar, Nigéria, etc.) : il est devenu nécessaire de mettre en œuvre des alternatives au gazoduc pour des raisons économiques, mais aussi géopolitiques. Comme le préconise le Comité des

Régions de l'Europe, ce projet de terminal méthanier permettrait de diversifier et de sécuriser l'approvisionnement de l'Europe et de la France.

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans la stratégie globale du groupe EDF sur la région Europe, en lien avec les perspectives de développement mises en œuvre sur l'océan Atlantique et le sud de l'Europe (en complémentarité notamment avec le terminal de Rovigo en Italie). La position stratégique du territoire s'en trouvera donc réaffirmée.

## Des conséquences socio-économiques favorables

### Des moyens supplémentaires pour le déploiement des politiques publiques

Les recettes fiscales générées par le projet pourraient atteindre un montant annuel de 20 M€ aux collectivités, à raison d'un quart de taxe foncière, le reste pour la taxe professionnelle (soit environ 14M€). Ces recettes seraient consacrées aux politiques publiques, et donc, à la population dunkerquoise. Politiques publiques résolument orientées au regard du développement durable, à savoir : viser conjointement le développement des activités économiques (production de revenus, d'activités et d'emploi), la promotion d'une vie sociale permettant l'épanouissement des individus et de la collectivité, la valorisation de l'environnement et la préservation du cadre de vie.

La Communauté urbaine pourrait ainsi poursuivre des initiatives de réduction et d'optimisation de consommation d'énergie telles que « Réflexénergie », développer sa stratégie territoriale de recherche et de performance environnementale des industries à travers une plate-forme de l'innovation, poursuivre ses actions de sensibilisation et d'information au développement durable, etc. Comme le suggère le Conseil de développement durable, en accompagnement de l'implantation du terminal méthanier, il sera négocié avec EDF l'implantation sur le territoire d'un Centre de recherche et de développement sur l'énergie pour participer au développement futur de la plate-forme énergétique de Dunkerque. Ce centre de recherche devra développer des partenariats avec l'Université du Littoral et les entreprises du territoire travaillant dans le domaine de l'énergie afin de constituer un pôle de compétence énergétique, voire même envisager une labellisation "Pôle de compétitivité".

### Création d'emplois et réalisation du chantier de construction

En cas d'implantation du terminal, l'exploitation du site créera une cinquantaine de postes pour la gestion et l'exploitation du site (conduite des installations, maintenance, administration, surveillance, services, ...).

Des emplois, directs ou indirects, seraient également générés pour assurer les activités portuaires (pilotage, remorquage, lamanage). De plus, la maintenance des équipements devrait induire une centaine d'emplois.

Le territoire va mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour que les bénéficiaires de ces emplois et marchés soient en grande partie locaux (et étudier avec ses partenaires, le plus amont possible, l'adéquation des formations du littoral avec les profils de postes recherchés). Par ailleurs, dans la

phase de construction du terminal, jusqu'à 1200 emplois sont prévus en période haute. Dans le respect des règles régissant les marchés, il conviendra de veiller à ce que les publics et les entreprises de la CUD soient prioritaires et profitent pleinement des retombées du chantier. De ce fait, le territoire se concertera avec les maîtres d'ouvrage, d'une part pour favoriser les entreprises locales à travers des clauses emploi intégrées dans les marchés ou par des négociations, et d'autre part pour spécialiser les offres de formation sur le territoire.

La mise en place des opérations de formation adéquate pour les publics demandeurs d'emploi permettra à ces derniers d'acquérir les savoir faire et savoir être demandés par les entreprises. La CUD mobilisera à cet effet, via la Maison de l'emploi dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi (pôle emploi d'Entreprendre ensemble, ANPE, Assedic, Région Nord Pas-de-Calais, etc.). L'expérience développée depuis plusieurs années par ces acteurs locaux, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie et l'agence de développement économique Dunkerque promotion sera ainsi judicieusement mise à profit.

### Des exigences et des dispositifs reconnus pour l'accueil du projet

Le territoire mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'accueil d'un projet d'une telle envergure dans le respect de ses exigences de développement industriel durable. Les impacts environnementaux et les risques seront très clairement pris en considération et soumis aux exigences locales. C'est ainsi que se mettra en place, dans le cadre du Schéma d'environnement industriel, un Comité de suivi avec une gouvernance propre, composé des différents acteurs du territoire dans le but d'étudier et de minimiser les impacts sur l'environnement global du terminal et d'autre part, d'optimiser les avantages socio-économiques. Ce comité de suivi sera constitué en amont du démarrage du chantier du terminal. Il s'agit de construire de manière partenariale un projet exemplaire au regard du développement durable du territoire, et démontrer des capacités du territoire en ses outils de gouvernance et d'innovation.

Ainsi, et selon les recommandations du Conseil de développement durable, la réalisation du chantier sera étudiée et analysée au regard de son impact environnemental, des conditions de travail des ouvriers, de l'enclavement du site et de ses difficultés d'accès. Les acteurs économiques du territoire seront à nouveau sollicités et associés pour la mise en œuvre de la procédure "Grand chantier" (utilisée lors du chantier Alcan). Cette procédure assurera des conditions optimales de

chantier : respectueuses de l'environnement (notamment du fait des trafics poids lourds, du bruit et des poussières), et de la santé/sécurité des agents. La CUD étudiera notamment la possibilité de mise en place de mesures pour faciliter le déplacement des ouvriers vers le chantier, comme l'accessibi-

lité à un transport en commun à proximité du site. En effet, l'enclavement du site avec le canal des Dunes pose certaines difficultés auxquelles il conviendra de répondre. Pourrait également être envisagée la réalisation d'un accès supplémentaire ouest par franchissement du canal.

## Un haut niveau d'expertise territoriale pour l'accueil de grandes industries

### La maîtrise de l'environnement industriel

Du fait de la stratégie de développement économique du territoire basée sur le secteur industriel, le territoire a développé un certain nombre d'outils pour accompagner les grands projets en regard de l'environnement. Il s'agit notamment du Schéma d'environnement industriel (SEI), outil innovant et spécifique du Dunkerquois. Ce dernier est actuellement en cours de révision et accompagnera, via un comité de suivi spécifique, le déroulement du projet terminal méthanier tout du long pour en améliorer les dimensions environnementales (paysages et biodiversité, risques, pollutions, énergie).

Les études d'impacts actuellement menées semblent prendre en compte l'ensemble des paramètres : industriels, portuaires et maritimes, humains, naturels (faune, flore), risques et pollutions. Ce qui démontre un engagement responsable des maîtres d'ouvrage.

Ces études n'étant pas achevées, il est pour l'heure délicat d'estimer l'impact réel et d'y apporter des réponses. Cependant, le territoire accompagne ce projet sur des axes innovants. Ainsi, le SEI met en évidence la volonté du territoire de développer l'écologie industrielle. Cette volonté se retrouve au travers de deux potentialités du projet Terminal méthanier : réchauffer le gaz à partir des eaux chaudes de la centrale de Gravelines (et de fait éviter l'emploi d'une chaudière émettrice de gaz à effet de serre), ainsi que l'utilisation des frigos pour d'autres activités industrielles, voire la création de nouvelles activités liées aux divers flux que générerait le terminal.

En ce qui concerne les risques (inflammation), la zone maximale ne dépasserait pas 600 mètres de rayon, alors que les secteurs urbains à vocation d'habitat les plus proches sont situés à 2250 mètres à Mardyck, 3500 mètres à Loon-Plage, et 4420 mètres à Gravelines dans le cas d'une implantation au Clipon. Si le site sélectionné est les Huttes : 1520 mètres

à Gravelines, 3250 mètres à Loon-Plage, et 5370 mètres à Mardyck. Ce rapport entre les distances laisse penser que le projet n'induirait aucune contrainte supplémentaire sur les zones urbaines.

En revanche, le tracé des canalisations de transport du gaz n'a pas encore été défini. Les seuls éléments fournis, à savoir le fuseau d'étude dans lequel devrait s'inscrire le tracé de la canalisation, indiquent que cette canalisation pourrait longer le village de Mardyck dans sa partie ouest. La CUD jouera son rôle afin de ne pas voir se réduire les possibilités de développement urbain des communes environnantes.

### Prendre en compte les spécificités naturelles de la zone d'implantation et de l'attachement local

Le terminal méthanier est pressenti sur deux sites de l'avant-port Ouest : un site Est dit "le Clipon" et un site Ouest dit "les Huttes". En regard de la proximité d'activités industrielles à risques (Appontements pétroliers des Flandres) du site des Huttes, les hypothèses les plus probables désignent le site du Clipon comme potentiel lieu d'implantation.

L'installation nécessite 50 ha. La ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) du Clipon couvre une superficie de 691 ha : c'est une zone où nichent des espèces remarquables, notamment l'une des plus importantes colonies de France de sternes naines.

Une étude faune/flore/habitat est en cours de réalisation par les maîtres d'ouvrage. Si le choix du site Clipon était avéré, des mesures compensatoires seraient proposées dans le cadre du Schéma d'environnement industriel.

Seraient également négociées les possibilités d'accès des populations au Clipon en regard de l'attachement historique à cet espace.

### CONCLUSION

Ainsi, pour le territoire, le projet de Terminal méthanier est une opportunité stratégique lui permettant de conforter sa position de pôle énergétique européen, et, au-delà, d'asseoir le déploiement d'une plate-forme de recherche et d'innovation autour de l'énergie et du potentiel du froid.

Outre l'intégration à sa stratégie de développement, la CUD se montrera, en tout état de cause, très attentive aux résultats des études en cours afin de vérifier la maîtrise des enjeux environnementaux et sécuritaires par les maîtres d'ouvrage. A travers le SEI, la Communauté urbaine se donnera les moyens pour accompagner ce projet et en faire un projet territorial exemplaire au regard des exigences du développement durable.